

RECHARGES 1KG**1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise**

- 1.1 Identificateur de produit: **RECHARGES 1Kg**
Référence: **HOR6025BC12**
- 1.2 Utilisation du produit: **Deshumidificateur - Agent de déshydratation.**
Utilisations déconseillées: Autres que celles recommandées.
- Date de révision: 20-10-2010 Version: 1
- 1.3 Identification de la société: **HUMEX, S.A.**
- | | | |
|----------|---|---|
| Adresse: | Hersteller:
HUMEX, S.A.
Ctra. La Canonja, nave 4
43110 – La Canonja (Tarragona)
Spanien
Telefonnummer. +(34) 977 54 96 75
Telefaxnummer. +(34) 977 54 97 07 | Importeur:
HORNBACH Baumarkt AG
Schnellenrain 9
CH -6210 Sursee
Schweiz
Tel: +41 41 92567 00
Fax: +41 41 92567 25 |
|----------|---|---|
- Courriel: eva@humydry.com
- 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence: CH :145

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2.

Classification selon la Directive 67/548/CEE

Symbole(s) du risque:

Xi: Irritant

Phrases R:

R36: Irritant pour les yeux.

Pour le texte complet des phrases R mentionnées sous cette rubrique, voir la rubrique 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

chlorure de calcium
(Numéro index: 017-013-00-2)**Attention**

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P103: Lire l'étiquette avant utilisation.

RECHARGES 1KG

- P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

4.3 Autres dangers

Elle n'est pas considérée comme une substance chimique PBT ou vPvB.

3. Composition/informations sur les composants

Intervalle de concentration du composant (% poids/poids)	Num. CE	Num. index / Num. d'inventaire	Nom Chimique
> 70%	233-140-8	017-013-00-2	Chlorure de calcium

4. Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- Ingestion: Rincer la bouche à l'eau.
Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Calmer la victime. Ne pas faire vomir.
- Contact oculaire: Enlever les lentilles de contact, si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet.
Consulter un médecin si une irritation apparaît.
- Inhalation: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.
- Contact cutané: Retirer les vêtements souillés. En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon neutre. Consulter un médecin si une irritation apparaît.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Non disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non disponible

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction: Recommandés : Poudre chimique sèche ou dioxyde de carbone.
Ne pas utiliser d'eau sous pression.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Non disponible
- 5.3 Conseils aux pompiers: En cas de feu sur l'entourage, suivez les instructions:
- Eviter l'inhalation des fumées ou des vapeurs générées. Utiliser un équipement respiratoire approprié.

RECHARGES 1KG

- Empêcher que les écoulements issus de l'extinction des incendies soient rejetés à l'égout ou dans un cours d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Manipuler le produit avec des gants appropriés.

Eviter la dispersion de poussière. Ne pas respirer les poussières.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ramasser mécaniquement avec un produit absorbant non combustible (par ex: du sable, de la terre), tout en évitant les poussières. Éliminer suivant la réglementation en vigueur les résidus imprégnés par le produit.

Laver abondamment à l'eau l'endroit contaminé.

6.4 Référence à d'autres sections:

Voir la rubrique 13.

7. Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Respecter les normes d'hygiène et de sécurité au travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Maintenir le produit dans son emballage d'origine bien fermé, dans un endroit bien ventilé, au sec, éloigné des sources d'ignition et protégé de la lumière. A stocker, conformément aux réglementations locales/nationales, en observant les conseils décrits dans l'étiquetage.

Tenir à l'écart des substances incompatibles (voir Incompatibilité).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adsorbant de la humidité.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Limites de l'exposition professionnelle:

La déclaration des substances n'est pas requise.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipements de protection individuelle: Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Protection des yeux: Lunettes de protection.

Protection des voies respiratoires: En cas de ventilation insuffisante, utiliser un équipement respiratoire approprié.

Protection de la peau: Éviter le contact avec la peau. Porter des gants appropriés.

Ventilation: Fournir une ventilation adéquate, en l'adaptant aux conditions d'utilisation. Utiliser un extracteur local si nécessaire.

L'information précédente fait référence aux produits à l'intérieur de l'emballage.

RECHARGES 1KG**9. Propriétés physiques et chimiques**

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Solide
Odeur:	Inodore
pH au 10%:	8 - 12 (20 °C)
Point d'ébullition:	>1600 °C
Solubilité dans l'eau:	745 mg/l (20 °C)

10. Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité: Non disponible.
- 10.2 Stabilité chimique: Stable dans les conditions normales d'emploi.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:
- | | |
|----------------------------|--|
| Polymérisation dangereuse: | Ne présente pas de réactions dangereuses connues dans des conditions normales d'utilisation. |
|----------------------------|--|
- 10.4 Conditions à éviter: Contact avec l'eau.
- 10.5 Matières incompatibles: Séparer du zinc.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: La substance se décompose en chauffant fortement à température élevée et en brûlant, produisant des fumées toxiques et corrosives.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques:	Voir les rubriques 2 et 3.
------------------------	----------------------------

12. Informations écologiques

- 12.1 Toxicité aquatique aiguë: Non disponible.
- 12.2 Persistance et dégradabilité: Non déterminé.
- 12.3 Facteur de bioconcentration: Non déterminé.
- 12.4 Mobilité dans le sol: Non déterminé.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB: Non déterminé.
- 12.6 Autres effets néfastes: Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les cours d'eau et les nappes phréatiques.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Emballage contaminé:	Ne pas réutiliser les emballages vides. Rincer soigneusement les récipients vides avant leur élimination.
Conditions pour l'élimination:	Suivre toutes les réglementations environnementales nationales et locales.

14. Informations relatives au transport**Transport International des Marchandises Dangereuses par Route (ADR)**

Numéro ONU:	N/A
Désignation officielle de transport:	Non soumis à l'ADR.

RECHARGES 1KG

Groupe d'emballage:	-
Classe:	-
Étiquetage:	-

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

La substance est inscrite dans les inventaires EINECS, ELINCS, NLP, ou n'est pas concernée.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Non disponible.

16. Autres données

Libellés des phrases R figurant sous la rubrique 3:

R36: Irritant pour les yeux.

Substances/Préparations vendues au grand public.

Références bibliographiques:

1. Arrêté du 20 avril 1994 relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances.
2. Arrêté du 9 novembre 2004 définissant les critères de classification et les conditions d'étiquetage et d'emballage des préparations dangereuses et transposant la directive 1999/45/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 1999, concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses.
3. Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.
4. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006.

Raison de la révision: version CLP.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.